

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

①1 N° de publication :  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

**2 987 728**

②1 N° d'enregistrement national : **12 00681**

⑤1 Int Cl<sup>8</sup> : **A 47 C 4/54 (2013.01)**

⑫

**DEMANDE DE BREVET D'INVENTION**

**A1**

②2 Date de dépôt : 06.03.12.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la demande : 13.09.13 Bulletin 13/37.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : FUGU — FR.

⑦2 Inventeur(s) :

⑦3 Titulaire(s) : FUGU.

⑦4 Mandataire(s) : CABINET REGIMBEAU Société civile.

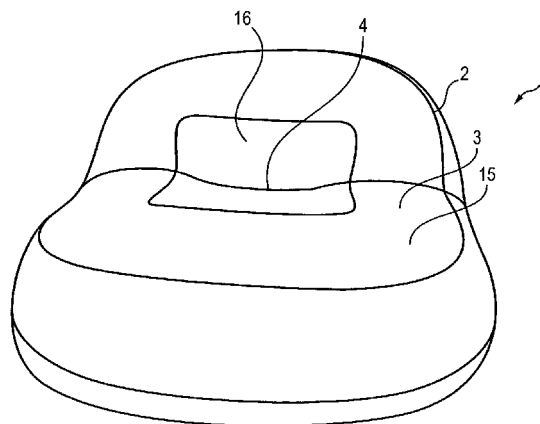
⑤4 **STRUCTURE GONFLABLE AVEC HOUSSE.**

⑤7 L'invention concerne une structure (1) gonflable avec housse, comprenant:

- au moins une poche (2) gonflable, comprenant
  - o une partie d'assise (15), et
  - o une partie de dossier (16) formant un angle avec la partie d'assise (15),
- au moins une housse (3) amovible configurée pour recouvrir la poche (2),

ladite structure (1) étant caractérisée en ce que:

- la poche (2) comprend au moins une fente (4), ladite fente traversant ladite poche (2), et
- la housse (3) comprend des moyens (5) de fixation configurés pour coopérer avec la fente (4), de sorte à assurer une fixation de la housse (3) par placage contre la poche (2).



**FR 2 987 728 - A1**



## DOMAINE TECHNIQUE GENERAL

L'invention concerne une structure gonflable avec housse, en particulier de type article de mobilier gonflable.

5

## ETAT DE L'ART

Les structures gonflables avec housse sont des structures comprenant au moins une poche gonflable, et une housse recouvrant la ou les poches.

10 Ces structures sont par exemple utilisées pour fabriquer des articles de mobilier gonflable, comme des fauteuils.

On a représenté en Figure 1 une structure gonflable 30 connue de l'art antérieur, qui comprend une poche gonflable 31 munie d'une valve 32 de gonflage, et une housse 33 recouvrant la poche.

15 La poche gonflable 31 comprend une partie d'assise 33, et une partie de dossier 34 formant un angle avec la partie d'assise.

La housse peut être fixée à demeure, par exemple lors de la fabrication. Alternativement, la housse peut être amovible, ce qui permet, d'une part, de changer de housse ou de procéder à des opérations  
20 d'entretien (lavage, etc.), et, d'autre part, d'utiliser la structure sans sa housse.

Le positionnement et la fixation de la housse autour de la poche peuvent être réalisés de différentes manières.

L'utilisateur positionne manuellement la housse autour de la poche,  
25 lorsque la poche présente un état de gonflage partiel. Le positionnement est réalisé par l'utilisateur, qui tente de faire épouser la forme de la housse avec la forme de la poche. La poche est ensuite gonflée totalement, ce qui tend la housse, et assure sa mise en place autour de la poche.

Alternativement, il est connu d'utiliser une housse comprenant des  
30 moyens de fixation, complémentaires de moyens de fixation positionnés sur la poche.

Par exemple, la housse comprend des bandes auto-agrippantes, dont la forme et la position sont complémentaires de bandes auto-agrippantes présentes sur la surface externe de la poche.

Les solutions connues à ce jour présentent toutefois des  
5 inconvénients.

Avec les solutions de l'art antérieur, le maintien et l'adhérence de la housse sur la poche n'est pas optimal, et il n'est pas rare de voir la housse glisser autour de la poche lors de l'utilisation de la structure.

Dans ces solutions, la housse présente souvent des plis, notamment  
10 au niveau de l'assise ou des zones concaves de la poche. La présence d'un angle entre la partie d'assise et la partie de dossier rend difficile un maintien de la housse en contact de la poche.

En outre, la présence de moyens de fixation sur la poche est gênante et inesthétique pour l'utilisateur, dans le cas où celui-ci souhaite utiliser la  
15 structure sans la housse.

Enfin, en cas d'intempéries, de l'eau s'accumule sur la poche gonflable, ce qui rend peu aisée une mise en œuvre de la structure à l'extérieur.

## 20 PRESENTATION DE L'INVENTION

Afin de pallier aux inconvénients précités, l'invention propose une structure gonflable avec housse, comprenant

au moins une poche gonflable, comprenant

une partie d'assise, et

25 une partie de dossier formant un angle avec la partie d'assise, au moins une housse amovible configurée pour recouvrir la poche,

ladite structure étant caractérisée en ce que la poche comprend au moins une fente, ladite fente traversant ladite poche, et la housse comprend des moyens de fixation configurés pour coopérer avec la fente, de sorte à  
30 assurer une fixation de la housse par placage contre la poche.

Cette structure est, dans un mode de réalisation, un article de mobilier gonflable, comme par exemple un fauteuil ou un sofa.

Selon un mode de réalisation, la fente traversant la poche peut être positionnée au niveau d'une zone de jonction entre la partie d'assise et la partie de dossier.

5 Selon un mode de réalisation, les moyens de fixation de la housse comprennent au moins une languette apte à être insérée dans la fente.

Selon un aspect, les parois de la fente viennent en contact de la languette lorsque la poche est gonflée, de sorte à renforcer le maintien de ladite languette dans la fente.

10 Selon un autre aspect, les moyens de fixation de la housse comprennent au moins une languette apte à traverser la fente et au moins un élément apte à être fixé à la languette, la fixation et le maintien de la housse en contact de la poche étant assurés par fixation de l'élément à la languette traversant la fente.

15 Selon un mode de réalisation, la poche comprend une pluralité de fentes distinctes, qui traversent chacune la poche.

Selon un mode de réalisation, la housse est constituée, au moins partiellement, d'un textile tridimensionnel et/ou d'un textile ajouré.

20 Selon un mode de réalisation, la housse comprend au moins une première pièce apte à recouvrir une partie de la poche, et au moins une deuxième pièce apte à recouvrir l'autre partie de la poche et étant liée à la première pièce de manière amovible.

25 En particulier, la deuxième pièce peut comprendre au moins un moyen de liaison assurant une liaison amovible avec la première pièce, et au moins un moyen d'ouverture permettant d'ouvrir, au moins partiellement, la deuxième pièce, pour permettre un accès à la poche.

Selon un mode de réalisation, la structure comprend des éléments d'éclairage, en particulier de type DELs, disposés dans la fente.

L'invention présente de nombreux avantages.

30 Une meilleure adhérence de la housse sur la poche est obtenue. Ainsi, la housse est mieux maintenue sur la poche, ce qui évite des mouvements indésirables de la housse en utilisation.

Grâce à l'invention, on évite que la housse forme des plis, notamment au niveau de zones concaves de la poche, comme la jonction entre la partie d'assise et la partie de dossier de la poche gonflable.

Un meilleur équilibre au niveau de l'assise est également obtenu.

5 En outre, la structure est polyvalente, et peut être utilisée aussi bien avec la housse que sans la housse, tout en gardant un aspect extérieur satisfaisant pour un utilisateur. Ainsi, la structure peut être utilisée aussi bien en intérieur qu'en extérieur, la fente traversant la poche permettant d'évacuer efficacement l'eau, en cas d'intempéries.

10 Enfin, dans le cas où la structure comprend des éléments d'éclairage, une diffusion lumineuse rapide et efficace est obtenue.

#### PRESENTATION DES FIGURES

D'autres caractéristiques, buts et avantages de l'invention  
15 ressortiront de la description qui suit, qui est purement illustrative et non limitative, et qui doit être lue en regard des dessins annexés sur lesquels :

- La Figure 1, déjà commentée, est une représentation d'une structure de l'art antérieur ;
- Les Figures 2 à 4 sont une représentation d'un mode de réalisation  
20 d'une structure selon l'invention ;
- Les Figures 5 et 6 sont une représentation d'un autre mode de réalisation d'une structure selon l'invention ;
- La Figure 7 est une représentation d'un mode de réalisation d'une structure comprenant des éléments d'éclairage ;
- 25 - La Figure 8 est une représentation d'une pièce amovible d'une housse d'une structure gonflable.

#### DESCRIPTION DETAILLEE

On a représenté en Figures 2 à 4 un mode de réalisation d'une  
30 structure 1 gonflable avec housse selon l'invention.

Il est entendu que la structure gonflable telle qu'illustrée n'est qu'un exemple de réalisation non limitatif de l'invention.

La structure 1 comprend au moins une poche 2 gonflable. Cette poche 2 gonflable est apte à être gonflée par l'intermédiaire d'au moins une valve 19 de gonflage, qu'un utilisateur peut connecter à une pompe (non représentée).

5 La poche 2 est en général gonflée avec de l'air, mais il peut également s'agir d'autres fluides gazeux ou liquides.

Le matériau de la poche 2 est étanche aux liquides.

Dans un mode de réalisation, le poche 2 est constituée d'un matériau de type polyuréthane thermoplastique (TPU). Un avantage d'un tel  
10 matériau est qu'il présente une odeur agréable pour l'utilisateur.

Egalement, le TPU présente une résistance à la chaleur plus élevée que des matériaux comme le PVC.

Dans un mode de réalisation, la structure 1 comprend une pluralité de poches gonflables, liées entre elles par tout moyen de liaison adapté.

15 La poche 2 comprend une partie d'assise 15, et une partie de dossier 16. La partie de dossier 16 forme un angle avec la partie d'assise 15. La valeur de l'angle dépend de l'utilisation souhaitée pour la structure (utilisation de type loisir, ou de type professionnel, ou autre). Cet angle est non nul pour permettre à un utilisateur de s'asseoir et de s'adosser.

20 En général, la partie d'assise 15 permet à l'utilisateur de s'asseoir, et la partie de dossier lui permet de s'adosser.

En général, la partie d'assise 15 comprend une face tournée du côté de l'utilisateur, sur laquelle l'utilisateur peut s'asseoir, et une face opposée tournée du côté du sol.

25 La partie de dossier 16 comprend quant à elle une face tournée du côté de l'utilisateur, sur laquelle l'utilisateur peut s'adosser, et une face opposée, qui permet par exemple d'appuyer la structure contre un mur.

La structure 1 comprend en outre au moins une housse 3 amovible configurée pour recouvrir la poche 2. La housse 3 peut être formée pour  
30 recouvrir totalement, ou partiellement, la poche 2.

Dans un mode de réalisation, la poche 2 comprend au moins une fente 4, ladite fente 4 traversant ladite poche 2. Il est possible d'utiliser une pluralité de fentes distinctes, comme décrit par la suite.

La fente est donc une ouverture débouchante pratiquée dans la poche 2.

La housse 3 présente quant à elle des moyens 5 de fixation configurés pour coopérer avec la fente 4, de sorte à assurer la fixation de la  
5 housse 3 autour de la poche 2.

En particulier, les moyens 5 de fixation assurent une fixation de la housse par placage contre la poche 2.

Les moyens 5 de fixation permettent de lier la zone de la housse 3 située du côté d'une extrémité de la fente (du côté des faces de la partie  
10 d'assise de la partie de dossier tournées vers l'utilisateur), avec la zone de la housse 3 située à l'extrémité opposée de la fente (du côté des faces de la partie d'assise de la partie de dossier opposées aux faces précitées). La housse 3 est ainsi tendue et maintenue en contact de la poche.

La housse 3 est donc maintenue en contact de la poche 2 sur toute  
15 la surface de la housse 3, ce qui évite les plis et les mouvements indésirables de la housse.

Le déposant a déterminé qu'une position avantageuse pour la fente 4 traversant la poche 2 se situe au niveau d'une zone de jonction entre la partie d'assise 15 et la partie de dossier 16.

20 Une telle position permet à la fente de renforcer l'assise. En outre, le placage de la housse 3 contre la poche 2 est optimisé.

En outre, avec une telle position, la fente 4 n'est pas visible, ce qui permet de conserver un aspect visuel agréable pour l'utilisateur, aussi bien lorsque la housse 3 est présente, que lorsque la housse 3 est retirée.

25 Dans un mode de réalisation, la fente est disposée précisément à la jonction entre la partie d'assise 15 et la partie de dossier 16, comme illustré en Figure 2.

Dans un mode de réalisation, les moyens 5 de fixation de la housse comprennent au moins une languette 7 apte à être insérée dans la fente 4.  
30 En général, cette languette 7 traverse la poche 2 de part et d'autre, via la fente 4 pratiquée dans la poche 2 à cet effet. La languette 7 est donc complémentaire de la fente.

Dans l'exemple représenté, la languette 7 lie la zone de la housse située au niveau de la face de la poche en contact avec l'utilisateur, à la zone de la housse située au niveau de la face de la poche en contact avec le sol.

5 Dans un mode de réalisation dans lequel les moyens de fixation comprennent un élément pénétrant dans la fente, comme la languette précitée, les parois de la fente viennent appuyer sur ledit élément, ce qui renforce ou assure la fixation de la housse sur la poche. Ceci résulte notamment du fait que les dimensions de la fente sont adaptées pour  
10 permettre aux parois d'appuyer en compression sur la languette lorsque la poche est gonflée.

En outre, un choix de matériau agrippant pour la poche, ou uniquement pour les parois de la fente, renforce la prise exercée par la fente sur l'élément pénétrant dans la fente, ce qui renforce le placage de la  
15 housse sur la poche.

Dans un mode de réalisation, les moyens 5 de fixation de la housse comprennent :

- au moins une languette 7 apte à traverser la fente 4,
- au moins un élément 8 apte à être fixé à la languette 7,

20 la fixation de la housse 3 autour et en contact de la poche étant assurée par fixation de l'élément 8 à la languette 7 traversant la fente. Cette coopération entre l'élément 8 et la languette 7 permet de tendre la housse de la plaquer contre la poche, pour un maintien amélioré.

L'élément 8 est par exemple une deuxième languette, et est disposé  
25 du côté opposé à l'extrémité non libre de la languette, par rapport à la fente.

Il est possible que la coopération de la languette 7 et de l'élément 8 par fixation s'effectue dans la fente elle-même.

La fixation de l'élément 8 à la languette 7 peut être réalisée par des moyens de fixation adaptés, comme par exemple, mais non limitativement,  
30 des bandes auto-agrippantes, des aimants, des éléments mâles et femelles, des clips ou autres.



Le positionnement initial de la housse autour de la poche 2 peut par exemple être réalisé lorsque la poche n'est pas gonflée, ou est partiellement gonflée.

Dans un mode de réalisation, la housse 3 est constituée, au moins  
5 partiellement, d'un textile tridimensionnel.

Les textiles tridimensionnels sont en général constitués de deux étoffes réunis par des fils de liaison.

Les fils de liaison du tissu tridimensionnel, qui sont par exemple en polyamide, assurent en raison de leur module de flexion et de leur densité,  
10 une bonne résistance à la compression tout en permettant de maintenir une circulation d'air dans le tissu tridimensionnel, même au niveau d'éventuels points de compression.

Le choix d'un tel textile est inhabituel dans le domaine des structures gonflables, et permet d'assurer un compromis entre des exigences de  
15 rigidité, liées au maintien de la housse autour de la poche, et des exigences de souplesse, permettant de faciliter sa mise en place autour de la poche.

Dans un mode de réalisation, la housse 3 est constituée, au moins partiellement, d'un textile ajouré.

La fente 4 permet, outre la fixation de la housse 3 autour de la poche  
20 par coopération avec les moyens de fixation, d'évacuer efficacement le surplus d'eau qui pourrait se créer en cas d'utilisation de la structure lors d'intempéries.

Ainsi, la structure est polyvalente et s'utilise aussi bien en intérieur qu'en extérieur.

Dans un mode de réalisation, la poche 2 comprend une pluralité de  
25 fentes 4 distinctes, qui traversent chacune la poche 2.

Un exemple d'un tel mode de réalisation est représenté en Figures 5 et 6. Toutefois, il est entendu que la pluralité de fentes peut être utilisé dans le cadre de la structure illustrée en Figures 2 à 4. La Figure 5 est une vue  
30 de face, et la Figure 6 est une vue de dessous. Il s'agit par exemple d'une structure de type sofa. Les différentes caractéristiques décrites jusqu'ici s'appliquent, si nécessaire, à cette structure, et ne sont pas répétées à nouveau.

Le déposant a découvert que l'utilisation de plusieurs fentes distinctes était notamment adaptée au cas de structures présentant une partie d'assise large, comme par exemple un sofa.

On entend par partie d'assise large le fait que celle-ci puisse  
5 accueillir une pluralité d'utilisateurs.

Ainsi, le déposant a découvert que l'utilisation de plusieurs fentes distinctes produit des résultats plus satisfaisants que l'utilisation d'une fente unique plus large.

En effet, l'utilisation d'une unique fente large a tendance à créer une  
10 partie d'assise se déformant de manière concave (forme de « sourire ») lorsque plusieurs personnes s'assoient sur la structure.

A contrario, l'utilisation de plusieurs fentes distinctes permet d'éviter ce type de déformations disgracieuses et inconfortables.

Dans le cas où plusieurs fentes  $4_1, 4_2$  sont utilisées, les moyens de  
15 fixation 5 peuvent comprendre plusieurs languettes  $7_1, 7_2$  distinctes, complémentaires de chacune des fentes.

De même, les moyens de fixation peuvent comprendre plusieurs éléments  $8_1, 8_2$  aptes à être fixés auxdites languettes  $7_1, 7_2$ .

Dans un mode de réalisation de cette structure, les fentes sont  
20 disposées dans une zone de jonction entre la partie d'assise de la structure et la partie de dossier de la structure.

Par ailleurs, dans un mode de réalisation, la structure 1 comprend des éléments d'éclairage, en particulier, mais non limitativement, de type DELs (diodes électroluminescentes). Ces éléments 17 d'éclairage  
25 permettent d'obtenir une structure éclairée, présentent une ou plusieurs couleurs, éventuellement variables dans le temps. L'alimentation électrique de ces DELs n'est pas représentée, et peut être externe.

On souhaite pouvoir obtenir un éclairage uniforme et se diffusant rapidement.

30 A cet effet, il a été découvert que le positionnement des éléments 17 dans la fente 4 de la poche 2 permet d'obtenir un éclairage satisfaisant.

Les éléments 17 peuvent être fixés en contact des parois de la fente. Il s'agit par exemple de DELs sous forme de dalles.

Ce mode de réalisation s'applique à toute structure comprenant une poche gonflable avec fente, et pas nécessairement à une structure comprenant une poche gonflable dont la fente coopère avec des moyens de fixation d'une housse.

5 Alternativement, les éléments des moyens de fixation de la housse pénétrant dans la fente 4 comprennent une pochette 18, dans laquelle sont stockés les éléments 17 d'éclairage.

Lors de la coopération des moyens de fixation avec la fente, la pochette se trouve alors logée dans la fente. La pochette 18 est par  
10 exemple fixée sur la languette 7 précitée.

Dans un autre mode de réalisation, les éléments 17 d'éclairage sont disposés sous la partie d'assise de la poche 2 (du côté de la face de l'assise tournée vers le sol).

En outre, l'utilisation d'un textile ajouré pour la housse 3 permet de  
15 laisser passer la lumière émise par les éléments d'éclairage.

Dans un mode de réalisation, la housse 3 comprend au moins une première 11 pièce apte à recouvrir une partie de la poche, et au moins une deuxième 12 pièce, apte à recouvrir l'autre partie de la poche, et étant liée à la première pièce 11 de manière amovible. En Figures 3 et 4, la deuxième  
20 pièce 12 est représentée dans un état séparé de la première pièce 11. Un mode de réalisation de la deuxième pièce se trouve en Figure 8.

Ce mode de réalisation peut être mis en œuvre de manière indépendante aux modes de réalisation précédents, ou en combinaison avec ceux-ci, et n'est pas nécessairement lié à la présence d'une fente  
25 dans la poche. Dans ce cas, il s'applique de manière large à une structure avec housse comprenant une poche gonflable, mais ne comprenant pas nécessairement de fente.

Le fait de disposer de deux pièces pour la housse permet notamment de choisir des matériaux différents pour ces pièces. En particulier, des  
30 résistances à l'abrasion différentes peuvent être choisies pour ces pièces.

Par exemple, si la deuxième pièce 12 est située au niveau de la face de la partie d'assise tournée vers le sol, le matériau de la deuxième pièce est choisi pour réduire la friction. Il s'agit par exemple de polyester enduit de

PVC. La première pièce 11 couvre alors le reste de la poche et est destiné à être en contact avec l'utilisateur. Dans ce cas, la première pièce 11 couvre une partie plus grande de la poche que la deuxième pièce.

Grâce à cette housse en deux pièces, il est ainsi possible de  
5 conserver un textile agréable pour l'assise pour la première pièce, et un textile plus résistant, donc plus rêche, pour la deuxième pièce.

En outre, la deuxième pièce 12 étant amovible, il est possible de ne retirer que cette pièce de la housse.

Ceci est notamment avantageux dans le cas où la deuxième pièce  
10 12, de par sa constitution, ne peut être lavée en machine à laver. Dans ce cas, l'utilisateur retire la deuxième pièce 12, et peut laver de manière classique la première pièce 11.

Selon un aspect possible de ce mode de réalisation, la première  
pièce est constituée d'un matériau de type polyuréthane thermoplastique  
15 (TPU), et la deuxième pièce d'un matériau de type polyester enduit de PVC.

Selon un aspect possible de ce mode de réalisation, la deuxième  
pièce 12 comprend :

- au moins un moyen 13 de liaison assurant une liaison amovible avec la première 11 pièce, et
- 20 - au moins un moyen 14 d'ouverture permettant d'ouvrir, au moins partiellement, la deuxième pièce 12, pour permettre un accès à la poche 2.

Le moyen 13 de liaison est par exemple une fermeture à glissière. Il peut en être de même de pour le moyen 14 d'ouverture.

25 Le moyen 13 de liaison permet de reprendre les efforts existant entre la première pièce et la deuxième pièce.

Le moyen 14 d'ouverture permet à l'utilisateur d'accéder facilement à des zones d'intérêt de la poche, comme par exemple les valves de gonflage, sans avoir à retirer la housse. L'ouverture via le moyen 14  
30 d'ouverture est facile, car les tensions existant entre la première et la deuxième pièces sont déjà reprises par le moyen 13 de liaison.

L'utilisation combinée de ces moyens de liaison et d'ouverture est donc avantageuse.

La structure s'applique avantageusement à un article de mobilier gonflable, comme par exemple, mais non limitativement, un fauteuil ou un sofa, ou autres.

5 Grâce à l'invention, une meilleure adhérence de la housse sur la poche est obtenue. Ainsi, la housse est mieux maintenue plaquée sur la poche, ce qui évite des mouvements indésirables de la housse en utilisation.

Egalement, on évite que la housse forme des plis, notamment au niveau de zones concaves du mobilier, et au niveau de l'assise. En particulier, au niveau de la jonction entre la partie d'assise et la partie de dossier, on évite la formation de plis ou un mauvais ajustement de la housse, malgré la présence d'un angle entre la partie d'assise et la partie de dossier, cet angle introduisant une cassure dans le profil de la poche.

15 Dans le cas où la structure est de type fauteuil, un meilleur équilibre au niveau de l'assise est obtenu pour les utilisateurs.

En outre, la structure est polyvalente, et peut être utilisée aussi bien avec la housse que sans la housse, tout en gardant un aspect extérieur satisfaisant pour un utilisateur.

20 La structure peut être utilisée aussi bien en intérieur qu'en extérieur, la fente traversant la poche permettant d'évacuer efficacement l'eau, en cas d'intempéries.

Enfin, dans le cas où la structure comprend des éléments d'éclairage, une diffusion lumineuse rapide et efficace est obtenue, grâce à un positionnement innovant des éléments d'éclairage.

## REVENDEICATIONS

1. Structure (1) gonflable avec housse, comprenant :
  - au moins une poche (2) gonflable, comprenant
    - 5       o une partie d'assise (15), et
    - o une partie de dossier (16) formant un angle avec la partie d'assise (15),
  - au moins une housse (3) amovible configurée pour recouvrir la poche (2),
- 10   ladite structure (1) étant caractérisée en ce que :
  - la poche (2) comprend au moins une fente (4), ladite fente traversant ladite poche (2), et
  - la housse (3) comprend des moyens (5) de fixation configurés pour coopérer avec la fente (4), de sorte à assurer une fixation de la
  - 15       housse (3) par placage contre la poche (2).
- 20   2. Structure selon la revendication 1, dans laquelle la fente (4) traverse la poche au niveau d'une zone de jonction entre la partie d'assise (15) et la partie de dossier (16).
- 25   3. Structure selon l'une des revendications 1 ou 2, dans laquelle les moyens (5) de fixation de la housse comprennent au moins une languette (7) apte à être insérée dans la fente (4).
- 30   4. Structure selon la revendication 3, dans laquelle les parois de la fente viennent en contact de la languette lorsque la poche est gonflée, de sorte à renforcer le maintien de ladite languette dans la fente.
5. Structure selon l'une des revendications 1 à 4, dans laquelle les moyens (5) de fixation de la housse comprennent :
  - au moins une languette (7) apte à traverser la fente (4),
  - au moins un élément (8) apte à être fixé à la languette (7),

la fixation de la housse (3) en contact de la poche étant assurée par fixation de l'élément (8) à la languette (7) traversant la fente.

6. Structure selon l'une des revendications 1 à 5, comprenant une pluralité  
5 de fentes (4) distinctes, qui traversent chacune la poche (2).

7. Structure selon l'une des revendications 1 à 6, dans laquelle la housse (3) est constituée, au moins partiellement, d'un textile tridimensionnel.

10 8. Structure selon l'une des revendications 1 à 7, dans laquelle la housse (3) est constituée, au moins partiellement, d'un textile ajouré.

9. Structure selon l'une des revendications 1 à 8, dans laquelle la housse (3) comprend :

- 15
- au moins une première (11) pièce apte à recouvrir une partie de la poche, et
  - au moins une deuxième (12) pièce :
    - o apte à recouvrir l'autre partie de la poche, et
    - o étant liée à la première pièce (11) de manière amovible.

20

10. Structure selon la revendication 9, dans laquelle la deuxième pièce (12) comprend :

- 25
- au moins un moyen (13) de liaison assurant une liaison amovible avec la première (11) pièce, et
  - au moins un moyen (14) d'ouverture permettant d'ouvrir, au moins partiellement, la deuxième pièce (12), pour permettre un accès à la poche (2).

11. Structure selon l'une des revendications 1 à 10, comprenant des  
30 éléments (17) d'éclairage disposés dans la fente (4).

12. Structure selon l'une des revendications 1 à 11, étant un article de mobilier gonflable.

1/4

FIG. 1

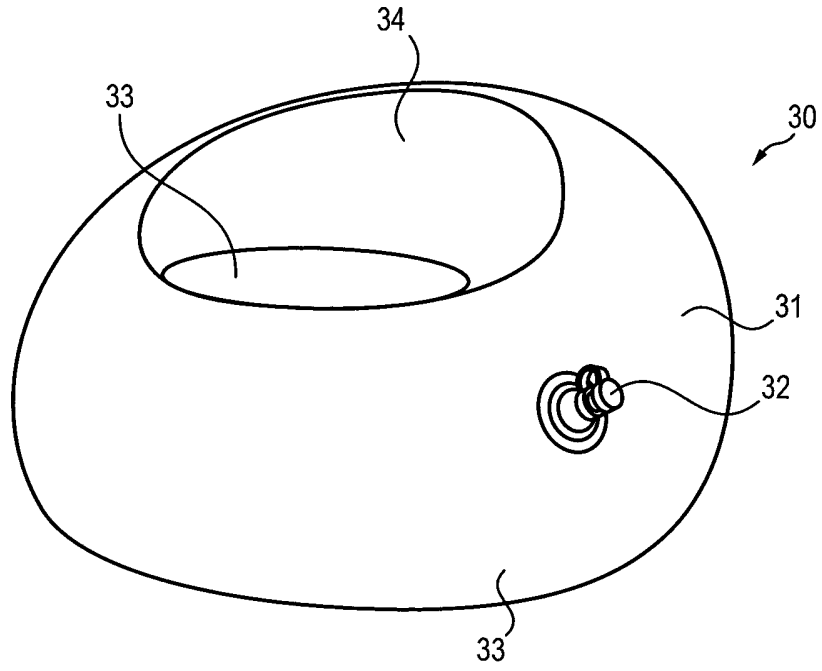
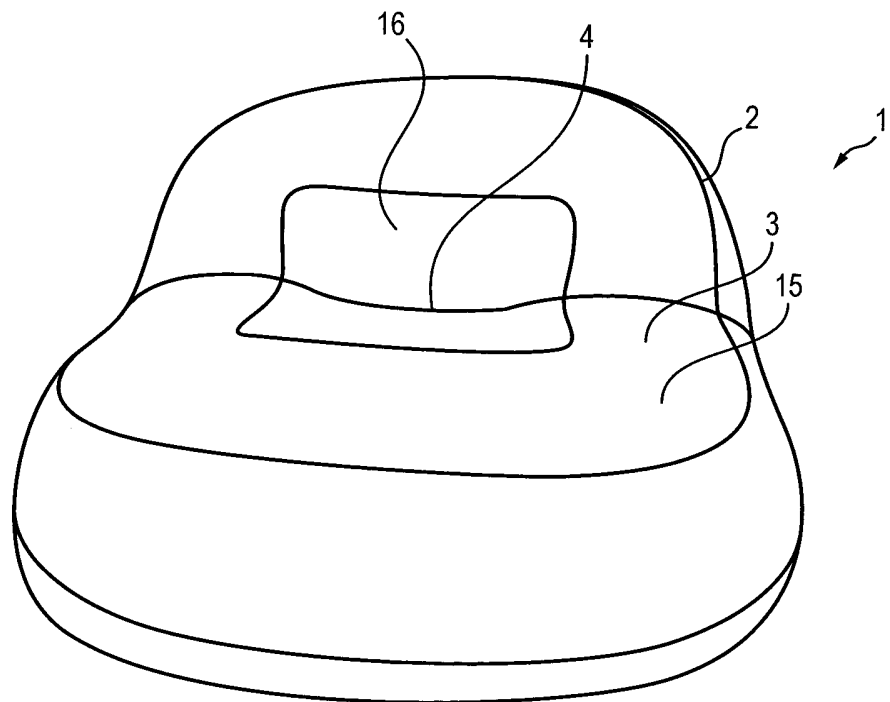


FIG. 2





2/4

FIG. 3

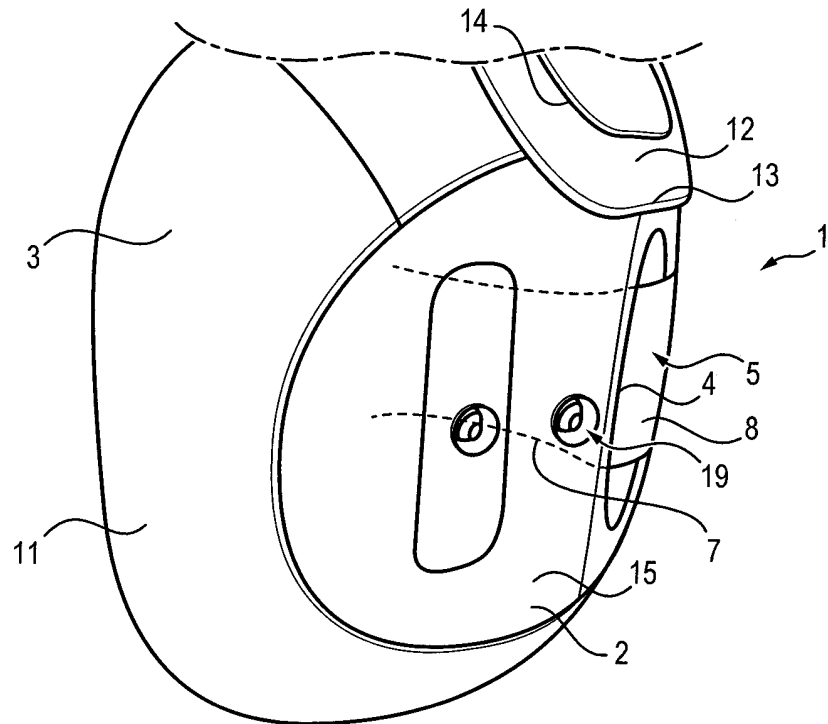
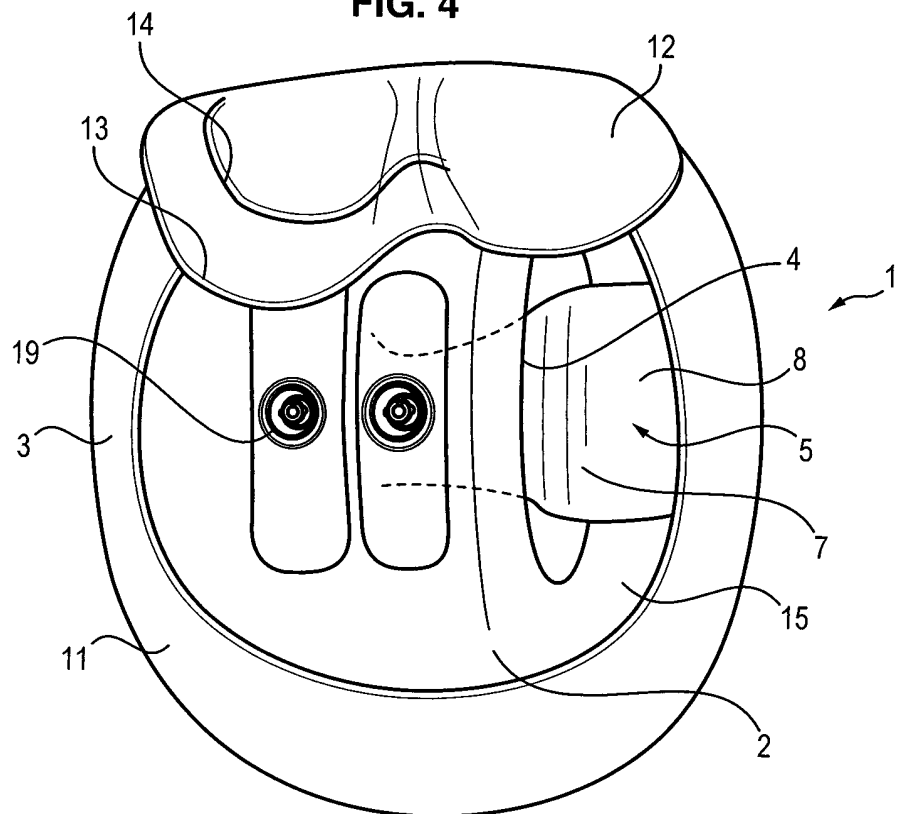


FIG. 4



3/4

FIG. 5

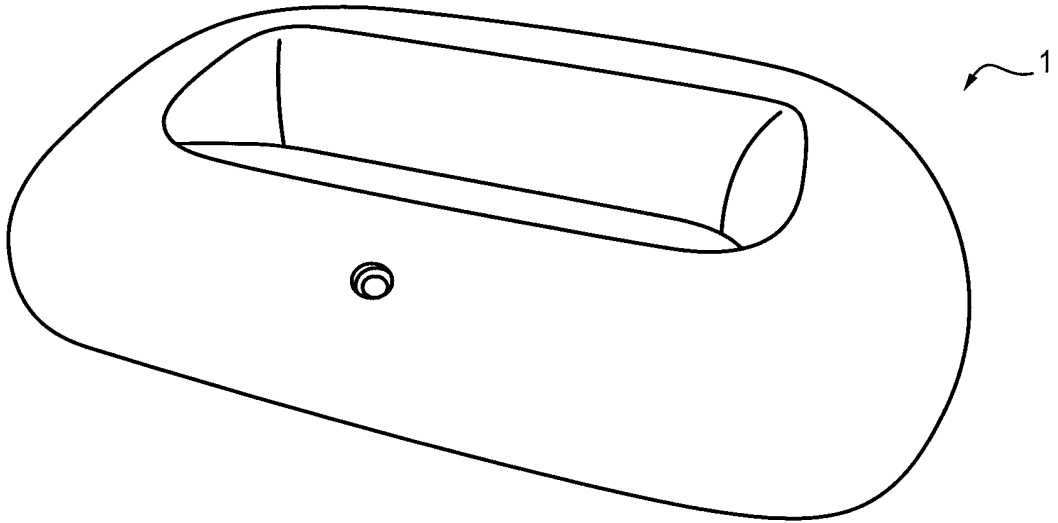
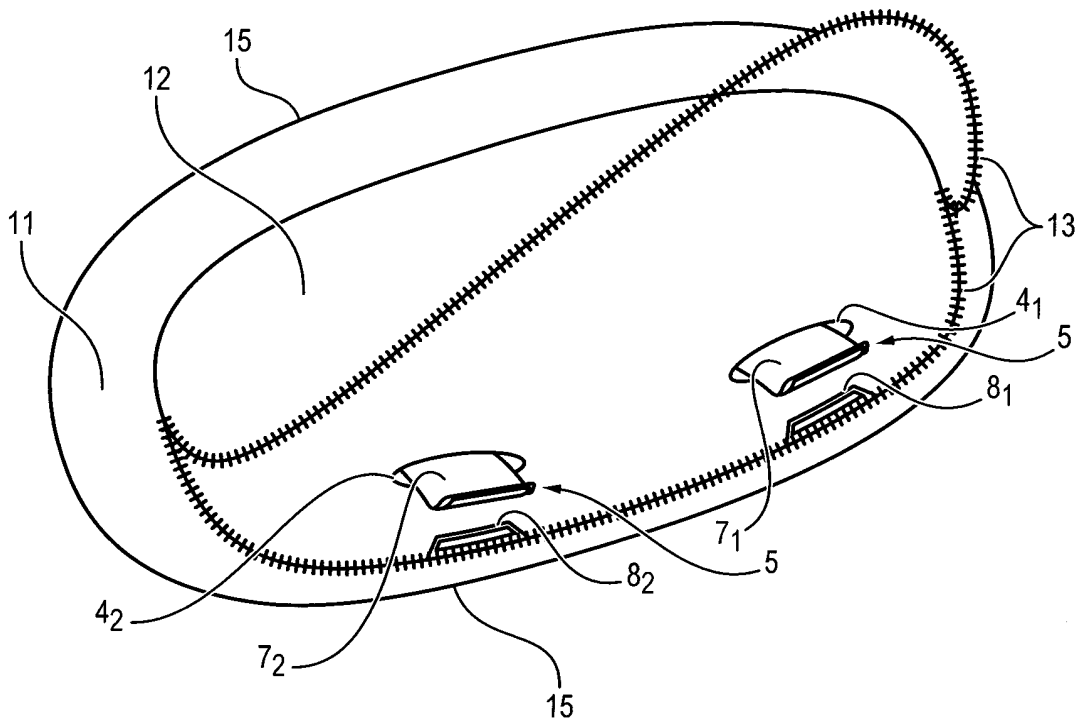


FIG. 6



4/4

FIG. 7

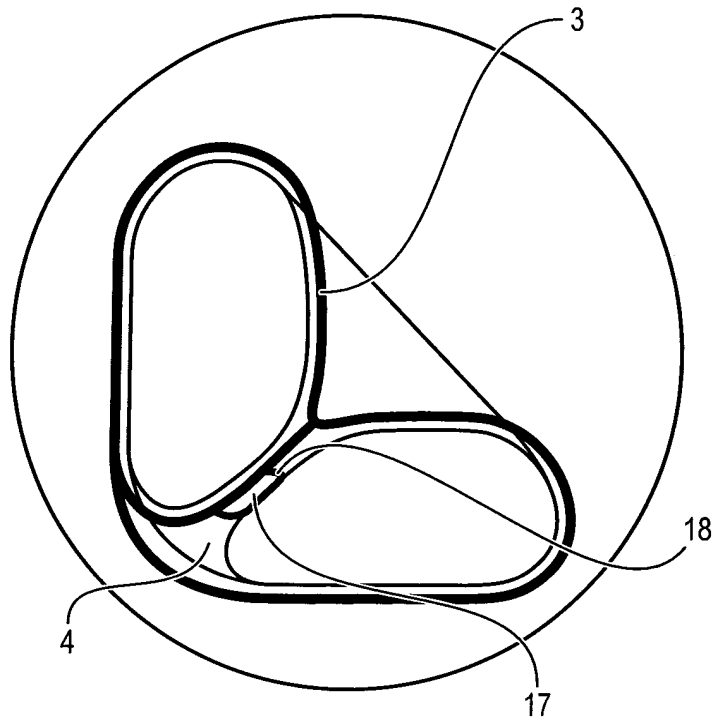
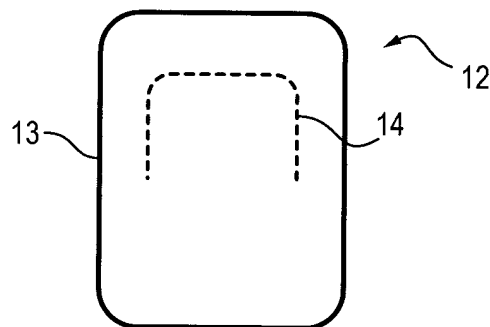


FIG. 8





**RAPPORT DE RECHERCHE  
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement national

établi sur la base des dernières revendications déposées avant le commencement de la recherche

FA 761357  
FR 1200681

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X A	EP 1 552 770 A2 (WORLDS APART LTD [GB]) 13 juillet 2005 (2005-07-13) * alinéa [0055] - alinéa [0058]; figures 12-15 *	1-4, 7-10,12 6,11	A47C4/54
A	----- WO 03/094666 A2 (ROHO INC [US]) 20 novembre 2003 (2003-11-20) * page 3, ligne 11 - page 9, ligne 30; figures 1-10 *	1-12	
A	----- US 3 749 441 A (BINI R) 31 juillet 1973 (1973-07-31) * colonne 2, ligne 27 - colonne 4, ligne 65; figures 1-17 *	1-12	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			A47C
		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
		27 juin 2012	Dartis, Daniel
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 1200681 FA 761357**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 27-06-2012

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)		Date de publication
EP 1552770	A2	13-07-2005	AU	2005200112 A1	28-07-2005
			EP	1552770 A2	13-07-2005
-----					
WO 03094666	A2	20-11-2003	AU	2003225211 A1	11-11-2003
			CA	2484821 A1	20-11-2003
			CA	2592512 A1	20-11-2003
			EP	1551257 A2	13-07-2005
			US	2003205920 A1	06-11-2003
			WO	03094666 A2	20-11-2003
-----					
US 3749441	A	31-07-1973	AU	449362 B2	27-05-1974
			GB	1354308 A	05-06-1974
			HK	27277 A	10-06-1977
			MY	7700214 A	31-12-1977
			US	3749441 A	31-07-1973
-----					